

Du lait biologique écoulé

Cantal

Les cuves de lait bio débordent. Alors que la demande recule et que la production atteint des sommets, certaines coopératives déclassent une partie de leur collecte. Sodiaal rémunère ainsi 10 % du lait issu de l'agriculture biologique... à un tarif équivalent au lait conventionnel. Désabusés, ces éleveurs de Leynhac en font les frais. Reportage.

Domain Blanc
romain.blanc@centrefrance.com

Un tapis de trèfles matelasse la prairie où paissent ses vaches. Pour Alexandre Bac, 29 ans, c'est bon signe : l'agriculture biologique est passée par là... Et « ça se voit ».

Mais le jeune agriculteur en a plein les bottes. Cet été, lui et son père, Thierry Bac, ont reçu un courrier signé Sodiaal, leur coopérative. « La ressource en lait bio a largement dépassé le cadre prévu : c'est plus de 15 millions de litres qui ont été collectés au-delà du budget », peut-on y lire. Comme ses cuves débordent, Sodiaal annonce avoir « temporairement réorienté 10 % » du lait bio collecté et ajoute revoir « la rémunération de ses producteurs en conséquence pour un an ».

Déclassé en non-OGM pour 10 % de leur production

Le lait AB se voit ainsi déclassé en lait « non OGM ». Sodiaal, comme d'autres coopératives laitières ailleurs en France, paie donc du bio à un tarif équivalent à celui du conventionnel. « Notre prix de base en bio, c'est 500 € les 1.000 litres, chiffre Thierry Bac. Mais sur 10 % de nos volumes, nous n'avons que 380 € les 1.000 litres ! »

Une perte sèche pour le Gaec familial, déjà confronté à la forte inflation des matières premières. « Nous avons un contrat lait bio avec Sodiaal : lorsqu'on a signé, on ne nous a jamais dit que 10 % de notre production allait en être enlevée », fulmine l'agriculteur, installé depuis 1992 à Leynhac, en Châtaigneraine.

En caressant ses prim'holstein, Alexandre Bac raconte : « Je suis arrivé avec le bio, glisse-t-il. C'est pour mon installation, en 2016, que juste avant, mon père a commencé la conversion. »

La promesse d'un avenir meilleur, car valorisateur, à une époque où Sodiaal incitait – et aidait – ses adhérents à prendre ce chemin. D'abord, pour développer son lait bio de consommation sous sa marque Candla, mais aussi pour alimenter un tout nouveau marché, chinois, de poudre de lait infantile (*La Montagne* du 10 novembre 2015).

« Si cela s'aggrave », ce jeune agriculteur se convertira-t-il à l'agriculture conventionnelle ?

Cinq ans plus tard, il y a des lendemains qui déchantent. L'eldorado asiatique s'assombrit. Alors que le scandale du lait frelaté (2008) avait offert un boulevard au lait français, jugé de meilleure qualité, les exportations de poudre de lait infantile ont pour la première fois reculé, en 2020, en Chine, où la natalité diminue et où la concurrence locale se revigore.

Du côté de nos supermarchés, ce n'est pas mieux. Tandis que la demande en lait bio ne cessait d'augmenter, elle est retombée comme un soufflé à l'automne 2020. L'effet déconfinement, dû à la baisse de la consommation chez soi et des gâteaux enfourrés maison. Conjugué aujourd'hui au contexte de l'inflation, face auquel les Français doivent freiner leurs dépenses.



Le lait bio aurait ainsi atteint son palier. Face à cette crise de croissance, Sodiaal a annoncé qu'elle n'accepterait plus de nouveaux adhérents bio cette année. Trop tard, estime Gilbert Angelvy. « Ce qui arrive était prévisible. Nous l'avons vu arri-

ver », affirme le président de la Coordination rurale du Cantal, syndicat minoritaire à la Chambre d'agriculture. « C'est normal que la production augmente. Mais derrière, la consommation ne suit pas », déplore celui qui aurait préféré que les conver-

sions n'aillent pas si vite. Il sous-entend que les acteurs de la filière ont laissé le marché s'inonder. « Il aurait fallu que cela se gère. Même si c'est difficile, parce que désormais, la nouvelle PAC compte promouvoir le bio... »

« Nous avons voulu être transparents », explique Sodiaal

Cet été, en écrivant à ses adhérents que 10 % de leur lait bio serait déclassé, Sodiaal a voulu jouer la carte de la transparence, indique la coopérative.

« Nous avons eu une année exceptionnelle pour la pousse de l'herbe », recontextualise Sébastien Courtois, éleveur dans le Rhône et administrateur Sodiaal. La collecte a décollé. « Il arrivait plus de lait que prévu. »

À cela, s'ajoute la baisse de la demande observée en France. L'effet déconfinement. « Il y a eu une explosion de la consommation en produits bio laitiers au premier confinement. Depuis fin 2020, c'est l'inverse : de -4 à -10 % selon les seg-



COOPÉRATIVE. Avec 800 exploitations adhérentes en France, Sodiaal produit 200 millions de litres de lait bio par an, contre seulement 50 en 2015.

ments. « Moins de débouchés d'un côté, plus de production de l'autre », résume Sébastien Courtois.

« En tête du panier »

Qui confirme également que les exportations de poudre de lait infantile, y compris vers la Chine, sont en baisse. « La part "grand export" de nos produits laitiers bio est assez minime, nuance-t-il. Mais le confinement a engendré une baisse mondiale de la natalité. Et cela a beaucoup retardé nos prévisions de démarrage sur la partie infantile. »

L'administrateur refuse de laisser dire que Sodiaal noie le marché du lait bio. « Depuis 2019 déjà, nous avons beaucoup

réduit nos niveaux de conversion » à l'agriculture biologique. « En 2021, on a complètement arrêté (sauf pour un jeune qui voudrait s'installer et qui serait en pleine zone de collecte), nous sommes ceux qui ont agi le plus vite », défend Sébastien Courtois, qui espère un « retour à l'équilibre » d'ici l'horizon 2022.

De fait, la coopérative reste l'une des plus rémunératrices pour ce qui est du lait bio. « Nous sommes toujours en tête du panier », rappelle l'éleveur. En déclassant 10 % et en l'écrivant, « nous avons voulu être transparents avec nos sociétaires », conclut-il. ■

de leur production déclassée

LE FAIT
DU JOUR

au tarif du conventionnel



ÉLEVEURS. À Leynahac, le Goec du Mazet produit 400 000 litres de lait biologique par an. Thierry et Alexandre Bac se sont convertis fin 2016. PHOTOS JÉRÊME FULLERINGER

“On est montré dans le viseur des pollueurs, on essaie de faire une agriculture saine... et puis voilà. On se fait pénaliser”

AILLEURS EN FRANCE

Un appel à se ruier sur les packs de lait. Avec 30 % de la production de lait biologique français, le groupement Biolaît (implanté dans l'ouest du pays et basé en Loire-Atlantique) est particulièrement fragilisé.

« Nous avons toutes et tous le pouvoir d'aider la filière laitière bio », a-t-il écrit dans un communiqué, diffusé le 21 octobre. « Nous sommes 28 millions de foyers en France : si chaque foyer achète un pack de lait bio dans les prochains mois, alors chaque producteur Biolaît peut vivre décemment et sereinement de son métier », appelle le groupement, contraint de déclasser environ 30 % de son lait bio collecté.

La Coordination rurale a interpellé le gouvernement. Lors du déplacement de Jean Castex dans le Cantal, le 30 octobre, le syndicat a été reçu par Maud Falgoux, conseillère agriculture du Premier ministre. Qui a brandi la loi ÉGalim. « Elle nous

a expliqué que le texte prévoit, au minimum, 20 % de bio dans les cantines des collectivités, rapporte Gilbert Angelvy. Et 50 % de produits labellisés, bio compris. Elle pense que le surplus pourrait être épongé ainsi. Je n'en suis pas sûr du tout. »

En attendant, auprès de leurs 70 vaches laitières, Thierry et Alexandre Bac voient l'avenir en noir. Ils ne digèrent pas ces 10 % de déclassement. « Et l'année prochaine, ce sera 20, 30 % ?, rumine le père. On est montré dans le viseur

des pollueurs, on essaie de faire une agriculture saine... et puis voilà. On se fait pénaliser. »

Le fils, lui, se dit « dégoûté ». L'agriculture bio le passionne. « Mais si un jour, cela s'aggrave, le saut sera vite fait de l'autre côté. Parce qu'il faut quand même en vivre... » ■

Selon le ministère, les lois ÉGalim épauleront les éleveurs bio

Comment épauler les agriculteurs confrontés au déclassement de leur lait bio ? Pour apporter une réponse à la problématique, le gouvernement s'appuie sur l'arsenal législatif des lois ÉGalim. Deux textes issus des États généraux de l'alimentation (2017).

Le ministère de l'Agriculture identifie au total « trois leviers » d'action « à court terme ».

1. Ralentir les conversions. D'abord, le coup de frein donné par les coopératives laitières aux conversions à l'agriculture biologique... et aux aides qui vont avec. « Les industriels influencent le rythme de conver-

sion, car ils conseillent les éleveurs lors de leur conversion », souligne-t-on au cabinet du ministre Julien Denormandie. « Or, chacun adapte ce rythme de conversion à leur marché. D'après eux, cela peut permettre de rééquilibrer le marché à relativement court terme. »

2. Mettre le paquet dans les cantines. Promulguée à la fin de l'année 2018, « la loi ÉGalim 1 fixe un objectif de 20 % de bio en restauration collective (administrations d'État et collectivités locales) à partir du 1^{er} janvier 2022 », poursuit-on au ministère de l'Agriculture.

Résultat, ce texte pourrait créer « des débouchés pour le lait bio. Cela stimule la demande ». Aujourd'hui, la restauration collective ne travaille qu'avec 10 % de produits bio.

3. Contractualiser. Elle a pour but de soutenir ÉGalim 1. La proposition de loi « visant à protéger la rémunération des agriculteurs », dite ÉGalim 2, a été promulguée le 19 octobre dernier. Selon le ministère de l'Agriculture, elle marque un tournant dans les relations commerciales au sein de la chaîne alimentaire. Principal outil ? La contractualisation.

Multiplier les contrats écrits... afin de sanctuariser le coût des matières premières, plus onéreuses pour les éleveurs convertis à l'agriculture bio. Exemple : le tourteau de soja bio. Le tarif de cet aliment donné aux vaches laitières est en pleine flambée.

La loi ÉGalim 2 « permet de transférer à l'aval les variations de coûts de production », développe-t-on au cabinet du ministre de l'Agriculture. « Elle permet aux éleveurs de signer des contrats prenant en compte leurs coûts de production (bien supérieurs en agriculture biologique). Cela sécurise ainsi l'éle-

veur... Et l'industriel, qui peut justifier d'une augmentation de ces coûts, en amont, pour ensuite justifier d'une augmentation de tarifs auprès de la grande distribution. Si les industriels arrivent à vendre leur lait bio plus cher à la grande distribution, cela devrait aussi sécuriser le prix payé aux éleveurs convertis au bio. »

À quel horizon ? « Les négociations commerciales avec la grande distribution commencent, répond-on au ministère. Si cela marche bien, cela permettra de donner un peu de mou aux industriels afin de mieux payer les éleveurs. » ■